

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique -
CDA de la Rochelle (CDA LR)

Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux et les exploitants -

Communes de Bourgneuf et de Montroy, le 9 avril 2015 à 14h

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux</i>		
Jonathan KUHN	Maire de Montroy	Présent
Paul-Roland VINCENT	Maire de Bourgneuf	Présent
Eric THOMAS	Adjoint au Maire de Montroy	Présent
Jerôme PERROCHEAU	Adjoint au Maire de Bourgneuf	Excuse
Jean GONZALEZ	Conseiller municipal de Montroy	Excuse
Pierrick BLAIN	Conseiller municipal de Bourgneuf/ agriculteur	Présent
Dominique ROBIN	Agriculteur	Excuse
Yves BILLEAUD	Agriculteur	Excuse
Catherine GUERINET	Agricultrice	Présente
Bernard RAUD	Elu SIAH Rivière de Vaux/chasseur	Excuse
Annik VARELA	Elue du SIEAGH Montroy	Présente
Pierre CAQUINEAU	Chasseur/ représentant ACCA Montroy	Présent
Patrick PICAUD	Représentant association de protection de la nature	Excuse
Christian GUERINET	Propriétaire foncier Bourgneuf et représentant du syndicat de la propriété	Présent
Raymond CAQUINEAU	Propriétaire foncier Montroy / mémoire de l'avant remembrement Montroy	Présent
Gérard GABARET	Mémoire de l'avant remembrement Bourgneuf	Excuse
Bruno GARCIA	Représentant association de pêche	Excuse
Christian AUDOUIN	Représentant Comité Départemental Rando Pédestre	Excuse
Henri BONNET	Représentant association de propriété foncière	Excuse

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
Christian GRIMPRET	Représentant de la Commission Locale de l'Eau	Excusé
Pierre-Jean ALEM	Représentant ONEMA	Excusé
<i>Autres intervenants (animation de la réunion)</i>		
Caroline SANDNER	Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise	Présente
Stéphane GILBERT	CDA	Présent
Michaël GUILLON	Biotope	Présent

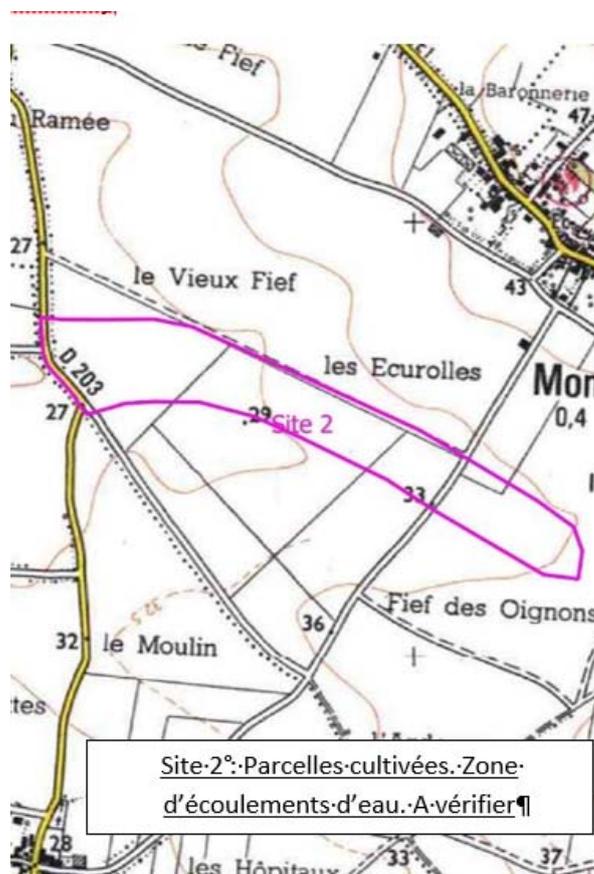
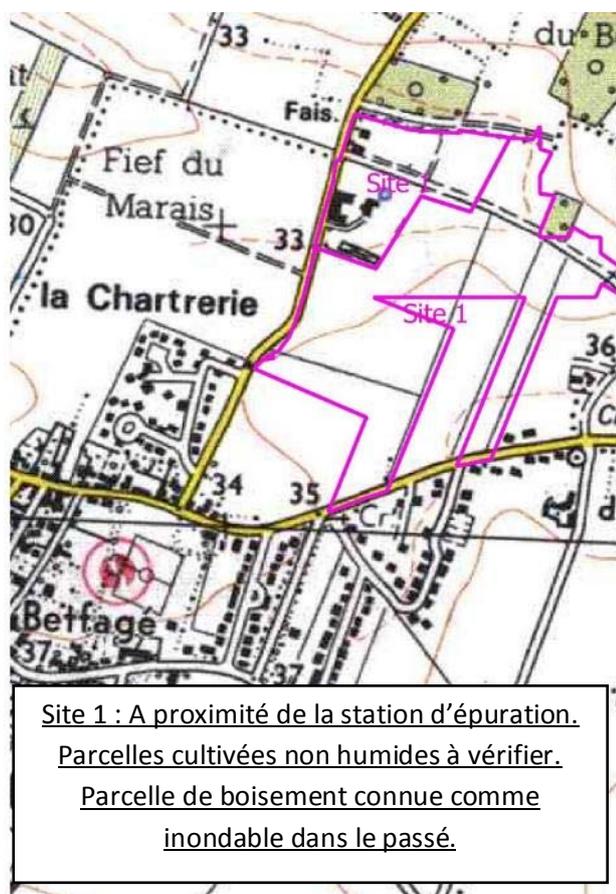
Nombre de pages : 10

Introduction

L'ensemble des participants se retrouve au point de rendez-vous situé à la mairie de Bourgneuf. Stéphane GILBERT rappelle rapidement l'objectif de la réunion de terrain qui est de présenter aux acteurs locaux la méthodologie de terrain.

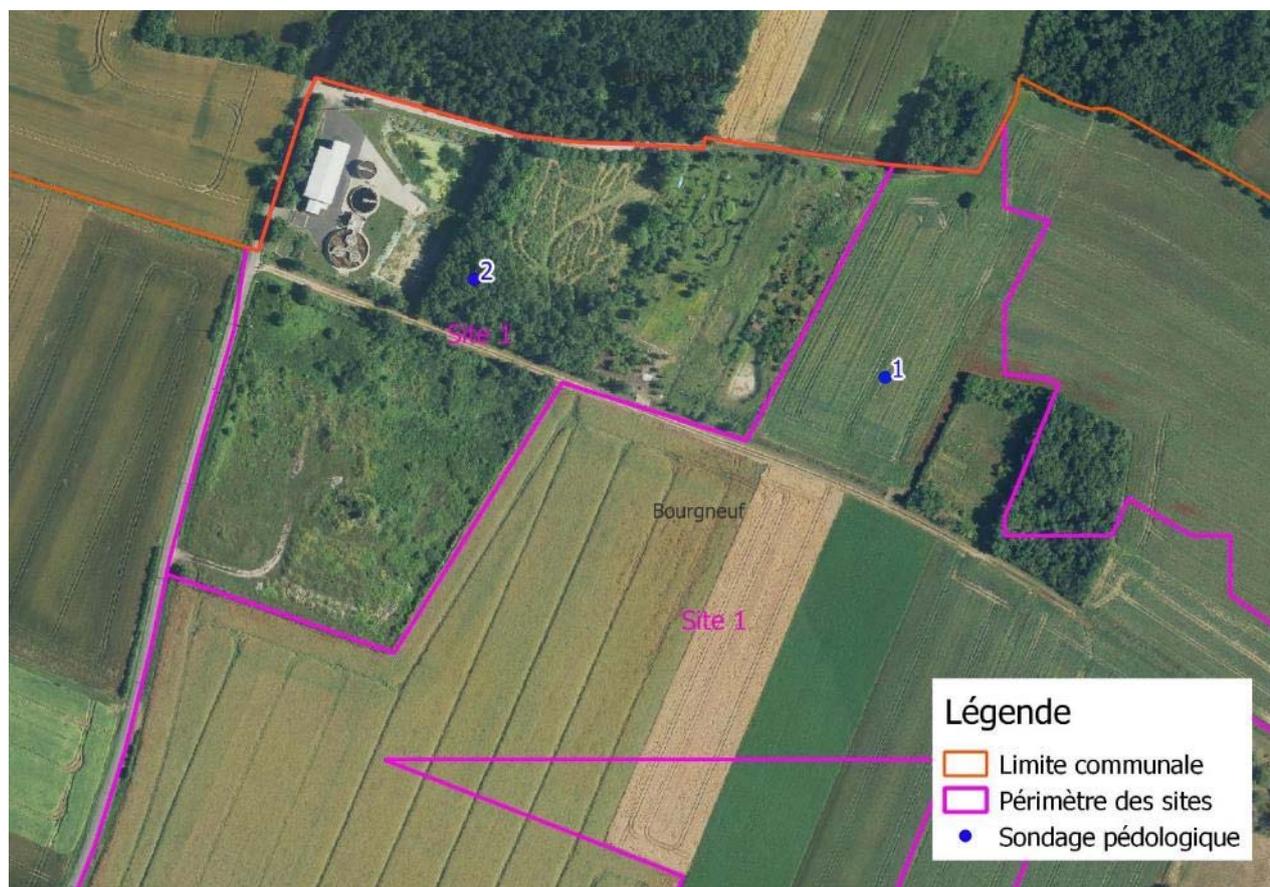
Sites visités

Deux sites ont été proposés au groupe d'acteurs locaux, déjà identifiés lors de la réunion de présentation comme des secteurs ayant la plus forte potentialité de présences de zones humides (cf cartes suivantes). Le site 1 se situe au nord de la commune de Bourgneuf et le site 2 se situe au sud de la commune de Montroy.



Après que l'ensemble du groupe se soit retrouvé sur le premier site, Stéphane GILBERT replace le contexte général de la mission. Puis, Michaël GUILLON rappelle, dans un premier temps la méthodologie employée pour l'inventaire. Il présente ensuite la pré-localisation des zones humides effectuée en rappelant qu'il s'agit d'un traitement cartographique destiné à cibler les secteurs sur lesquels réaliser les prospections de terrain.

- Site 1 : parcelles cultivées et de boisement près de la station d'épuration



Avant d'entrer sur le site, Michaël GUILLON rappelle les aspects méthodologiques des inventaires zones humides au titre de l'arrêté. Dans un premier temps, il rappelle comment une zone humide peut être identifiée et délimitée par la présence d'habitats naturels ou d'espèces végétales caractéristiques des zones humides et inscrits dans l'arrêté. En présence d'habitats ou d'espèces non caractéristiques ou au sein de zones cultivées, des sondages pédologiques sont alors nécessaires. Michaël GUILLON précise que les sols de zones humides sont en effet caractérisés par la présence de traits d'hydromorphie. Le sol d'une zone humide se ressuie lentement ce qui induit des réactions chimiques notamment avec le fer contenu dans le sol. En cas de phases d'engorgement plus ou moins prolongées, le fer migre, ce qui génère l'apparition de traces « rouille » visibles dans le sol associées à des traces de déferrification. La déferrification est la manifestation du départ du fer à certains endroits de la matrice : il y a une perte de couleur et le sol paraît plus clair voire gris / blanc.

Après ces aspects pédologiques, une première approche paysagère met en évidence que le site présente peu de relief. Le fond de vallon est composé de parcelles cultivées et de boisements, longeant le chemin emprunté en véhicule et un fossé à sec.

Il est proposé alors aux acteurs de se diriger au point le plus bas d'une parcelle de culture afin de réaliser un sondage. Michaël GUILLON remarque que le tracteur s'est enfoncé à un endroit du champ et pas ailleurs, il propose ce point pour le premier sondage. La parcelle de culture possède une pente faible puis une zone plane correspondant au point bas. La présence d'un fossé actuellement à sec ne donne pas d'indices quant à la potentialité de présence de zones humides. Michaël GUILLON indique que la végétation ne peut pas être dans ce cas utilisée en raison de l'exploitation de la parcelle en culture. Aucune espèce végétale adventice indicatrice de zone humide n'est observée.



Michaël GUILLON propose de faire le premier sondage à cet endroit, en partie plane de la parcelle, et commence alors à faire un sondage au point 1. Lors du sondage, aucune trace d'hydromorphie n'apparaît jusqu'au refus de tarière à 35cm du fait de la présence trop importante de pierre. Le sondage révèle un sol brun, riche en gravas calcaires, peu profond, ressuyé mais frais. L'expertise met en évidence la présence de traces ocrées, issues de l'altération du calcaire et à ne pas confondre avec des traces de rouille, caractéristiques de l'oxydation du fer.

Des questions sont posées concernant l'effet des labours sur la persistance des traits d'hydromorphie. En effet, la succession des labours peut mélanger les traits d'hydromorphie au sein de la matrice et ainsi limiter voir rendre impossible leur détection. Toutefois, Michaël GUILLON précise qu'il a déjà observé des traits d'hydromorphie avant 25 cm de profondeur au sein de sols remaniés notamment pour des terres argileuses. A l'opposé, des terres sableuses répondent fortement à l'effet mécanique du labour.

Michaël GUILLON conclut au caractère non hydromorphe du sol et donc non humide au titre de l'arrêté au niveau du point de sondage du fait des caractéristiques de profondeur du sol et de l'absence de traits d'hydromorphie.



Figure 1 : sondage pédologique de 35cm réalisé au point 1 dans la parcelle cultivée

Michaël GUILLON précise qu'il sera nécessaire de revenir compléter le sondage sur des parcelles en point bas et possédant une autre occupation du sol (sol non remanié) pour vérifier l'absence de zone humide. Une question est posée sur la localisation et le nombre de points réalisés en général. Michaël GUILLON profite de cette question pour expliquer le principe d'échantillonnage pour caractériser et délimiter une zone humide par sondage pédologique. Il précise que pour vérifier la présence d'une zone humide, les sondages sont réalisés au point bas de chaque site. Toutefois, cela dépend du contexte de chacun des sites et particulièrement de la topologie et de l'occupation du sol. Un sondage est en théorie à réaliser dès que l'une de ces 2 composantes change. Ensuite lorsqu'une zone humide a été identifiée, il faut la délimiter par des sondages périphériques (amont, aval, et cotés) pour borner ses limites.

Comme la parcelle de culture n'est pas au point le plus bas supposé du site 1, il est proposé aux acteurs de réaliser un autre sondage à côté de la station d'épuration. Le petit boisement situé à côté de la station d'épuration est choisi car le sol n'est a priori pas remanié et présente une flore spontanée.

Avant de réaliser le sondage, Michaël GUILLON profite de la présence d'une flore spontanée pour rappeler que la méthode d'inventaire des zones humides peut s'appuyer sur les habitats ou la flore caractéristiques de zone humide. Toutefois, il précise que la période trop précoce ne permet pas encore à la flore de s'exprimer pleinement pour



permettre de caractériser et de délimiter une zone humide sur ces seuls critères d'habitat ou de flore. Le boisement en présence correspond à une frênaie composée d'un sous-bois d'aubépine. Comme cet habitat n'est pas caractéristique de zone humide, les espèces floristiques sont inspectées. En plus des strates arborée et arbustive, la parcelle possède une strate

herbacée composée notamment de lierre (*Hedera helix*), de pissenlit (*Taraxacum* sp.), d'arum tacheté (*Arum maculatum*), d'ornithogale en ombelle (*Ornithogalum umbelatum*), d'iris fétide (*Iris foetidissima*) et d'une espèce de géraniacées et d'ombélifères indéterminées. Une seule espèce végétale caractéristique de zone humide a été observée, la Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*) (un seul pied observé). Comme le recouvrement au sol en espèce végétale caractéristique de zone humide est inférieur à 50%, la parcelle ne peut pas être considérée comme zone humide au niveau habitat et flore.

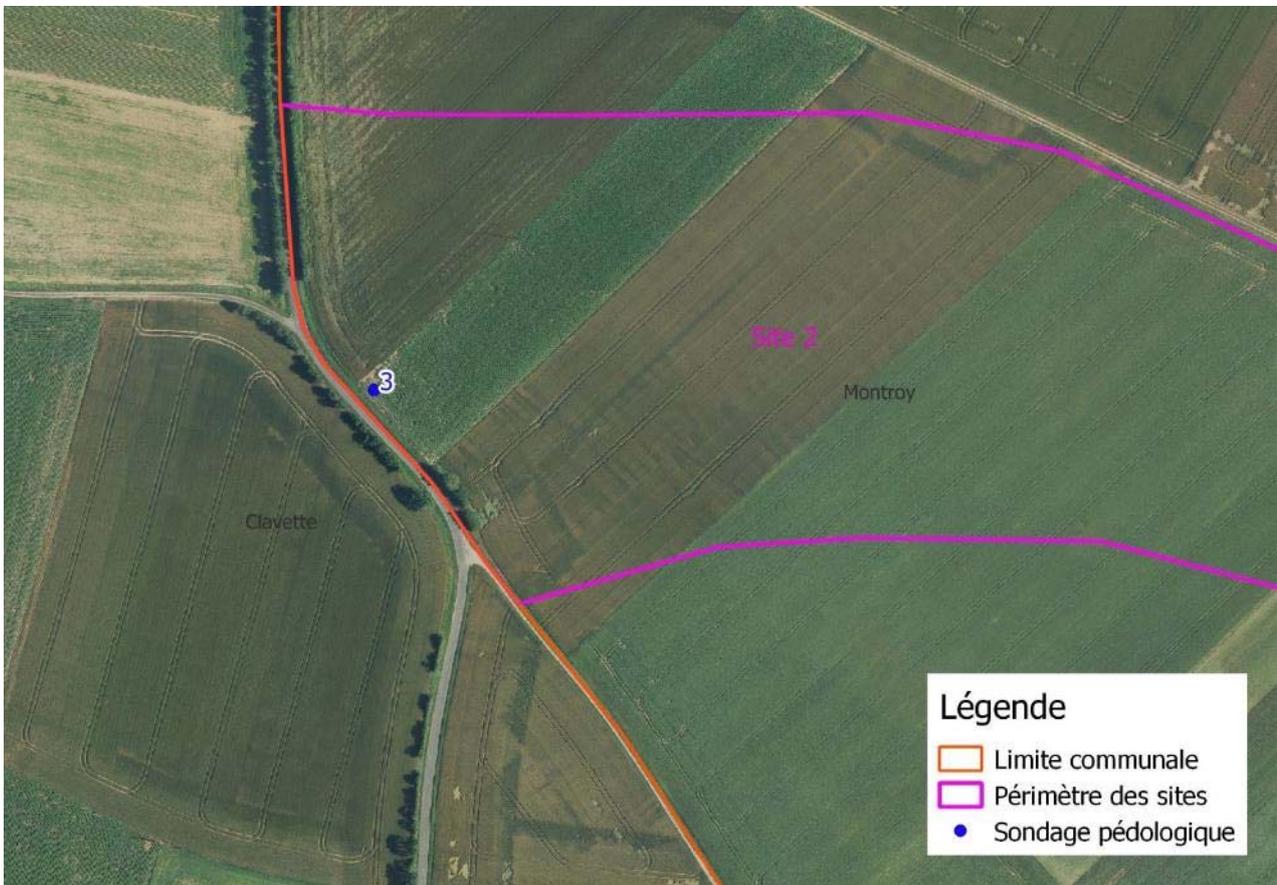
Une question est posée sur l'impact de la flore sur le sol. Michaël GUILLON précise que la flore peut par exemple modifier le temps d'engorgement du sol où faire apparaître au niveau des racines les premières traces d'hydromorphie. Mais il en faut plus de 5% de trace d'oxydation, donc il est peu probable que cela modifie le classement de la parcelle.

En l'absence de caractérisation par l'habitat ou la flore, un sondage pédologique doit donc être réalisé au point 2. Le sondage présente un sol proche du sondage précédant, brun ressuyé et riche en graves avec un refus de tarière à 40 cm. Michaël GUILLON n'observe pas la présence de traits d'oxydation et confirme le caractère non humide du sol au niveau du point de sondage.



Figure 2 : sondage pédologique de 40cm réalisé au point 2 dans la parcelle boisée

- Site 2 : parcelle cultivée au lieu-dit « le Vieux Fief » et « les Ecurolles »



Le deuxième site se situe à l'autre extrémité de la commune de Montroy. Il se situe dans un contexte de plaine agricole principalement composé de terres de groies et localisé au sein d'un fond de vallon, se prolongeant sur la commune de Clavette. Le site n'est pas caractérisé comme une zone humide par les acteurs locaux mais présente des écoulements importants et prolongés certaines années en période hivernale. Ces caractéristiques contextuelles du site lui confèrent la potentialité d'être une zone humide (point bas, ruissellements, inondation prolongée).

Il est proposé alors aux acteurs de se diriger au point le plus bas du site qui est très étendu afin de réaliser un sondage. Le site en culture ne permet pas de caractériser le site par l'habitat ou la flore et aucune espèce adventice caractéristique de zone humide n'a été observée. Un sondage au point 3 est alors réalisé. Lors du sondage, le sol est brun, riche en calcaire et ressuyé. Aucune trace d'hydromorphie n'est observée jusqu'au refus de tarière à 25 cm. Michaël GUILLON conclut au caractère non humide du sol au niveau du point de sondage. Ceci peut s'expliquer par le fait que le sol ressuie bien d'une part et que d'autre part l'aspect courant de l'eau en période d'inondation réduit peut-être l'effet asphyxiant de l'eau qui est nécessaire à l'apparition des traits d'hydromorphie. La faible épaisseur du sol est caractéristique des terres de groie locales.



Figure 3 : sondage pédologique de 25cm réalisé au point 3 dans la parcelle cultivée

Conclusion et prochaines étapes

Aucune zone humide n'a été observée sur les communes de Bourgneuf et de Montroy parmi les parcelles prospectées, que ce soit sur critères pédologique ou floristique. Ces parcelles correspondant à une zone de plaine agricole notamment de terre de groie en tête de bassin versant. L'exercice opéré pendant cette réunion a permis de présenter au groupe la démarche d'inventaire : tout d'abord **identifier** la zone humide puis la **délimiter** dans l'espace.

Stéphane GILBERT signale aux différents participants que les prospections démarreront sous quatre semaines. Il est convenu que Julie TOUSÉ informera, la mairie ainsi que les personnes ayant fourni leurs adresses mail, de la période retenue pour les inventaires afin que l'information puisse être diffusée aux acteurs locaux.

Rédaction Michaël GUILLON

Relecture : Anne-Laure BARON et Stéphane GILBERT